

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 10 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) : Monsieur Vincent DEBES, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Cécile DELATTRE

Rapporteur : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

N° CP/2018/421 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2018 aux collèges publics

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 82 193,24 €, soit :

- 37 500 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2018 en faveur des cinq collèges suivants :

- . GERSTHEIM Les Cigognes : 7 500 € ;
- . SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle : 5 000 € ;
- . SCHWEIGHOUSE SUR MODER Bois Fleuri : 9 000 € ;
- . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 6 000 € ;
- . TRUCHTERSHEIM du Kochersberg : 10 000 € ;

- 9 000 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien 2018 en faveur des deux collèges suivants :

- . DIEMERINGEN L'Eichel: 5 000 € ;
- . SCHWEIGHOUSE SUR MODER Bois Fleuri : 4 000 € ;

- 8 459,73 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les deux collèges suivants au cours du premier semestre 2018 :

- . STRASBOURG Hans Arp : 4 998,93 € ;
- . STRASBOURG Louis Pasteur : 3 460,80 € ;

- 7 600 € aux collèges figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2018/2019 ;

- 3 220 € au collège de l'Eichel à Diemeringen pour couvrir les frais de transport des élèves inscrits en Classe à Horaires Aménagés Musique vers le Conservatoire de Sarreguemines durant l'année scolaire 2018/2019 ;

- 16 413,51 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques des collèges suivants :

Nord :

- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 1 176 € (réparation du réfrigérateur de la demi-pension) ;
- . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 4 947 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Sud :

- . BARR : 1 232 € (remplacement des rideaux de la vitrine self de la demi-pension) ;
- . LA BROQUE Frison Roche : 335,04 € (acquisition de deux tenues de travail brodées pour deux agents ATC en restauration) ;
- . CHATENOIS des Châteaux : 4 538,91 € (réparation des chambres froides et armoires réfrigérées de la demi-pension) ;
- . ROSHEIM Herrade de Landsberg : 1 981,67 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

Eurométropole de Strasbourg :

- . BISCHHEIM Lamartine : 1 764 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;
- . SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle : 438,89 € (acquisition de quatre matelas pour l'hébergement des élèves polytechniciens).

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181210-lmc1122417-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 14/12/18